

Situation du service de transport urbain

Madame la Présidente de la CACL et M. le Président du Conseil d'exploitation de la Régie communautaire de transport (RCT) informent le public et les usagers que les conditions sont désormais réunies pour une reprise normale du service de transport urbain et la circulation des bus. Ils appellent solennellement au sens du service public et à la raison pour une reprise immédiate du travail et des services sur le réseau.

A l'issue de plus de 30 heures de séance de travail et de négociation depuis le 20/11/2017 suite au droit de retrait exercé par certains agents de la RCT, ils estiment que les mesures sur lesquelles l'employeur s'est formellement engagé, dans les instances paritaires, sont de nature à permettre la reprise du travail.

Plus de 20 mesures proposées et travaillées conjointement par l'administration et les agents en retrait concernent les domaines du respect de la réglementation, de la sécurisation de lignes et de leur fonctionnement et de l'organisation du temps de travail. Ces mesures sont pour la plupart, d'application immédiate sauf celles qui relèvent d'une révision des lignes et des tracés notamment.

La CACL estime qu'il n'y a pas de justification à pénaliser davantage le public et les usagers d'autant que la RCT assure le transport scolaire dans son périmètre d'intervention.

La question du transport urbain et collectif est centrale pour le projet de territoire. L'innovation et la diversification des modes de transport sont des enjeux pour l'économie et des facteurs d'inclusion et de cohésion sociale. Plus de 25% de la population du centre littoral n'a pas de locomotion autre que la marche à pied. L'absence de transport ajoute à la vulnérabilité de ces personnes.

Il faut donc aller plus loin et tirer les enseignements de l'expérience d'une régie de transport au sein de la CACL qui exerce la compétence en matière de transport depuis 2012. Outre les mesures décidées par le CHSCT dont la mise en œuvre est rendue complexe par l'instabilité du climat social, l'exécutif pense qu'il est désormais nécessaire d'engager une vraie discussion de fond sur la validité du cadre et de l'organisation actuels et plus précisément, d'étudier un mode de gestion plus opératoire.

Il s'agit d'assurer un bon fonctionnement du service pour les agents qui l'assurent et les usagers qui doivent en bénéficier avec une plus grande fiabilité.